

Défense d'afficher ses opinions

Les barbouilleurs de panneaux publicitaires font face à plusieurs procédures judiciaires.

A l'approche des fêtes de fin d'année et de leur folie consumériste, il s'agit de ne pas distraire le bon peuple de son devoir premier : acheter. Sept membres du Collectif des déboulonneurs viennent de l'apprendre à leurs dépens. Ils ont été arrêtés le 28 octobre devant la gare d'Austerlitz à Paris, alors qu'ils étaient en train d'inscrire des slogans antipublicitaires sur des panneaux promotionnels. On pouvait lire, inscrits à la bombe de peinture, les désormais familiers « Violence publicitaire », « Marre de la pub », « Détrônons les étrons » ou encore « 50 x 70 », en



HAËLEUSE-BATAILLE

référence à la revendication principale du collectif : ramener la taille de toutes les affiches au format 50 x 70 cm, taille maximale autorisée pour l'affichage associatif à Paris. Une action de salubrité mentale menée par ce collectif pour qui la publicité, « légitime en tant qu'activité informative, s'est muée en un système de harcèlement en perpétuelle expansion, mettant en œuvre des procédés toujours plus contraignants et envahissants ».

En présence d'une centaine de sympathisants et de deux élus parisiens, les sept « déboulonneurs » se sont laissés interpellés sous les applaudissements de la foule. Après

quatre heures au commissariat du XIV^e arrondissement, ils se sont vu remettre une convocation devant le tribunal correctionnel pour le 12 janvier 2007, devant la 29^e chambre. Inculpés pour « avoir volontairement dégradé collectivement des panneaux publicitaires, dégradation dont il est

résulté un dommage grave, en l'espèce par de la peinture indélébile », les militants encourent 75 000 euros d'amende et cinq ans de prison. En outre, quatre des sept barbouilleurs, ne se considérant pas comme des criminels, ont refusé de donner leurs empreintes digitales et d'être photographiés de

face et de profil. Ils feront l'objet d'une double procédure.

Pour autant, le procès du 12 janvier ne sera pas le premier pour le collectif : à Montpellier, en juillet dernier, deux barbouilleurs ont écopé d'une peine – clémente – de deux cents euros d'amende avec sursis. À Alès, le 8 décembre, deux autres barbouilleurs passeront en justice pour des faits identiques. La traque des empêcheurs de surconsommer en rond a commencé.

XAVIER FRISON

Collectif des déboulonneurs,
24, rue Louis-Blanc, 75010 Paris,
site : www.deboulonneurs.org

SOCIÉTÉ

Des militants antipub interpellés

Quatre militants antipublicité du Collectif des déboulonneurs ont été interpellés lors d'une action publique vendredi à Paris (15^e).

Ils venaient d'inscrire des slogans sur plusieurs panneaux déroulants.

20 MINUTES 27-11-2006